



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Environnement

# à la une



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

25 SEP. 1987

1017126 F S

ENVIRONMENT UPDATE / ENVIRONNEMENT  
À LA UNE

Vol. 7 n° 2 Août 1987



30964-  
v7n2-F

30964-  
v7n2-E

Canada 

## Mot de la rédaction

« L'environnement est notre milieu de vie à tous, le développement est ce que nous faisons tous. Ces deux éléments sont indissociables. » Ces propos, venant de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, soulignent bien l'importance d'intégrer les facteurs environnementaux dans les décisions d'ordre économique.

En avril dernier, la Commission rendait public à Londres un document important sur l'avenir du monde. Intitulée *Notre avenir à tous*, cette étude est la plus complète jamais effectuée sur l'environnement et le développement. On y soutient que l'activité humaine fait peser une grave menace sur les systèmes planétaires et qu'il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent pour concilier l'activité humaine et les lois de la nature en vue de protéger la base des ressources qui feront vivre les générations à venir.

Au Canada, le gouvernement fédéral a pris d'autres mesures concrètes pour s'attaquer au grave problème des pluies acides. Des ententes ont été signées avec cinq provinces en vue de réduire les émissions responsables des pluies acides, et des pourparlers sont en cours avec deux autres provinces pour conclure des ententes similaires. L'objectif national est de réduire les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du Canada à 2,3 millions de tonnes par année d'ici 1994, soit une diminution de moitié par rapport à 1980.

Dans un autre domaine tout aussi important, le ministre fédéral de l'Environnement a profité de diverses tribunes pour s'interroger publiquement sur notre attitude face à l'eau et proposer des solutions. Selon lui, le Canada devra changer complètement sa vision en matière de gestion des eaux en établissant d'abord une politique réaliste de facturation qui encouragerait la conservation, qui fournirait l'argent nécessaire pour distribuer une eau pure et qui stimulerait la recherche de moyens permettant de réduire les coûts et de rendre nos installations plus efficaces.

Dans les eaux froides d'une petite baie sur la côte du Labrador, des archéologues du Service des parcs ont découvert en 1978 l'épave d'un ancien bateau qui vient confirmer la présence au XVI<sup>e</sup> siècle de baleiniers basques en terre d'Amérique. Grâce à cette découverte, les archéologues ont pu recueillir des renseignements inédits sur l'histoire des Basques dans l'est du Canada, en particulier sur les techniques de construction de navires du XVI<sup>e</sup> siècle et sur la culture matérielle basque.

La fuite de produits toxiques dans la rivière St. Clair, à proximité des usines chimiques de Sarnia, a déjà fait beaucoup parler d'elle. Nous profitons de l'occasion pour faire le point sur la situation et rendre compte des diverses mesures qui ont été prises pour nettoyer la rivière et éviter la répétition de tels accidents.

Le Canada est avant tout un pays nordique. Afin de pouvoir exploiter cet immense territoire sans mettre en péril l'environnement, il importait d'abord de bien connaître cette immense région. Environnement Canada a donc mis sur pied un programme unique qui a permis d'effectuer des travaux de recherche et de cartographier un peu plus de trois millions de kilomètres carrés des terres du nord du Canada. Ces cartes fournissent des renseignements sur les ressources fauniques et halieutiques, les activités liées à l'utilisation des terres par les autochtones, la classification écologique du territoire et les activités de mise en valeur des ressources.

Sensibiliser et éduquer la population à l'importance de notre environnement nécessite la concertation et la participation de tous les groupes et individus à l'échelle du pays. De plus en plus, la Semaine canadienne de l'environnement est l'occasion idéale pour réaliser cet effort commun. Cette année, plus de 400 événements et activités ont eu lieu partout au pays pour sensibiliser les Canadiens et Canadiennes et les amener à poser des gestes concrets pour protéger leur environnement.

# Table des matières

## Bureaux d'information régionaux

### Atlantique :

Wayne Eliuk  
Service des communications  
Environnement Canada  
45, Alderney Drive  
Dartmouth (N.-É.)  
B2Y 2N6  
(902) 426-7990

### Québec :

Clément Dugas  
Service des communications  
Environnement Canada  
C.P. 10 100  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4H5  
(418) 648-7204

### Ontario :

Jeanne Jabanoski  
Service des communications  
Environnement Canada  
25, av. St. Clair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
(416) 973-1093

### Ouest et Nord :

Garth Norris  
Service des communications  
Environnement Canada  
2<sup>e</sup> étage, Twin Attria 2  
4999-98 Avenue  
Edmonton (Alberta)  
T6B 2X3  
(403) 468-8074

### Pacifique et Yukon :

Sheila Ritchie  
Service des communications  
Environnement Canada  
3<sup>e</sup> étage  
Kapelano  
100 - Park Royal South  
West Vancouver (C.-B.)  
V7T 1A2  
(604) 666-5902



En bref 2  
Notre avenir à tous 5



Ententes sur les pluies acides 8  
Vers une tarification réaliste de l'eau 10  
Des pêcheurs basques au Labrador 12



Une mystérieuse substance noirâtre et  
goudronneuse 14  
Cartes sur l'utilisation des terres  
du Nord 16  
L'environnement : je m'en occupe 17  
Publications 19

## Environnement à la une

Chaque numéro traite de divers sujets reliés à notre environnement et à notre patrimoine et contient des articles en provenance d'un bout à l'autre du pays, mettant ainsi en relief les multiples réalisations d'Environnement Canada.

À moins d'avis contraire, tous les articles peuvent être reproduits en indiquant la source.

Pour tout renseignement ou commentaire, veuillez écrire au rédacteur en chef, *Environnement à la une*, Direction générale des communications, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3.



### Projet de loi sur la protection de l'environnement : consultation nationale

Trois cents représentants du monde syndical, des milieux d'affaires, des groupes écologiques et du gouvernement se sont réunis pendant deux jours en mars dernier pour discuter du projet de loi sur la protection de l'environnement.

Au cours de cette réunion, les participants ont examiné la portée et les aspects juridiques et constitutionnels du projet, les politiques pour faire observer la loi, les moyens pour sévir contre les contrevenants, les divers mécanismes d'appel, un cadre de réglementation pour la recherche en biotechnologie et l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'essai et le contrôle des produits toxiques existants.

Depuis que le ministre a rendu public l'avant-projet de loi sur la protection de l'environnement pour consultation, en décembre dernier, une trentaine de rencontres régionales et une quarantaine de réunions bilatérales ont eu lieu avec des représentants des gouvernements provinciaux et municipaux, de l'industrie, des syndicats et de divers groupes d'intérêt.

M. McMillan a promis aux participants que les consultations se poursuivraient et que le projet de loi n'était qu'un des moyens pris pour mettre de l'ordre dans la législation sur la protection de l'environnement.

### Nettoyage du bassin Windermere

Le gouvernement fédéral a accepté de consacrer 1,25 million de dollars au nettoyage du bassin Windermere, dans le port de Hamilton.

Le gouvernement de l'Ontario, les autorités de la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth et de la ville de Hamilton ainsi que la Commission du port de Hamilton fourniront le reste des 4,5 millions de dollars que coûteront les travaux de dragage du bassin Windermere, une des zones les plus polluées de la partie canadienne des Grands Lacs.

Les travaux de dragage et de remplissage amélioreront la qualité de l'environnement et pourraient aussi permettre d'atténuer certains problèmes causés par la présence de matières contaminées résultant du dragage des chenaux, qui relèvent du gouvernement fédéral, dans la zone portuaire.

### Dévoilement d'une nouvelle peinture pour le timbre de la conservation



Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu en avril dernier au Musée des sciences naturelles dans le cadre de la Semaine nationale de la faune, le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a dévoilé la nouvelle peinture qui sera reproduite sur le timbre 1987 de la conservation des habitats fauniques canadiens.

Intitulée *À tire-d'aile - Bernaches du Canada*, la peinture est l'oeuvre du peintre naturaliste canadien George McLean.

Au cours des trois dernières années, les profits tirés de la vente des timbres ont permis à Habitat Faunique Canada de recueillir 10 millions de dollars et de financer quelque 80 projets de conservation des habitats.

Habitat faunique Canada travaille étroitement avec Environnement Canada par le biais du Service canadien de la faune pour encourager la conservation des terres humides et le maintien des habitats sauvages.

Depuis 1984, le timbre doit être apposé au permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs. Les timbres et les permis seront disponibles à la Société canadienne des Postes à partir d'août 1987.

### Le Canal Rideau à l'étude

Un document de travail sur les politiques qui pourraient servir à orienter l'utilisation et la mise en valeur du canal Rideau a été rendu public en mars dernier.

La diffusion de ce document fait suite à la controverse qu'a suscitée pendant un an la circulation des maisons flottantes sur cette voie d'eau. Le document analyse des

questions se rapportant à la conservation du patrimoine, au tourisme et aux loisirs, à l'utilisation des terres, à la gestion de l'eau et à la réduction de la pollution.

La consultation publique a déjà commencé et, une fois qu'elle sera terminée, on étudiera les diverses options avant d'approuver une politique pour le canal.

Le canal Rideau, dont les eaux coulent sur une distance de 200 kilomètres entre Ottawa et Kingston, est un lieu historique reconnu dans le monde entier. Des centaines de milliers de personnes le fréquentent chaque année et s'y adonnent à des loisirs comme la navigation de plaisance, la natation, le patinage sur glace, les piqueniques et les visites touristiques.

Pour préparer ce document de travail, Environnement Canada a consulté le gouvernement de l'Ontario, des municipalités, des groupes communautaires et des personnes intéressées au patrimoine, des associations de propriétaires de chalet ainsi que des gens d'affaires dans la zone riveraine du canal.

### Gestion des incendies de forêt en Colombie-Britannique

Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et le ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, Jack Kempf, ont signé en février dernier une entente quinquennale visant à améliorer la communication des prévisions météorologiques pour la lutte contre les incendies de forêt en Colombie-Britannique.

En vertu de l'entente, une équipe de spécialistes en météorologie forestière d'Environnement Canada travaillera dans les six bureaux forestiers régionaux de la Colombie-Britannique en vue de fournir des services d'information et de consultation sur la suppression des incendies de forêt et les brûlages dirigés dans la province.

Les coûts de ces services améliorés seront payés par le gouvernement provincial. Cette entente de cinq ans renforcera l'association entre les deux gouvernements dans un domaine extrêmement important pour la croissance économique de la province ainsi que pour la sécurité des résidents et des propriétés menacés par les incendies de forêt.

## Examen de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

La Commission mixte internationale a présenté son *Troisième rapport biennal sur l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* aux gouvernements du Canada et des États-Unis. En vertu de cet accord, le Canada et les États-Unis doivent maintenant, à titre de signataires, en examiner le fonctionnement et l'efficacité.

Le gouvernement du Canada est déterminé à atteindre les objectifs de l'accord, qui constitue le principal instrument bilatéral dont disposent le Canada et les États-Unis pour résoudre les problèmes de pollution dans les Grands Lacs.

L'examen de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs comprendra une évaluation interne des recommandations de la Commission mixte internationale de même que des discussions bilatérales avec les États-Unis concernant l'observation des dispositions de l'accord par les deux parties. Des consultations sont prévues avec les ministères fédéraux concernés, de même qu'avec les autorités provinciales et le grand public. Au moment opportun, des discussions seront entreprises avec le gouvernement des États-Unis.

## Nouveau président du Conseil consultatif canadien de l'environnement

Le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a annoncé en avril dernier la nomination de M. Robert Page au poste de président du Conseil consultatif canadien de l'environnement.

Le conseil, un organisme indépendant composé de Canadiens issus de divers milieux, a été créé en 1972. Il conseille le ministre sur les questions environnementales.

Le nouveau président, qui a été nommé au conseil pour la première fois en 1985, est professeur à l'université Trent depuis 1967. Il a contribué à plusieurs commissions d'enquête et agi à titre d'expert-conseil pour divers groupes d'intérêt public, sociétés et gouvernements.

M. Page a écrit des articles sur divers sujets, tels que l'environnement, le nord et l'énergie, de même que quatre livres dont le plus récent, *Northern Development : The Canadian Dilemma*, a été publié en 1986.

## Groupe de travail fédéral-provincial sur la région de Cavendish

Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et le ministre du Tourisme de l'île-du-Prince-Édouard, Gordon MacInnis, ont annoncé en mars dernier la création d'un groupe de travail fédéral-provincial dans le cadre d'un projet réalisé en coopération pour protéger la qualité de l'environnement et assurer la croissance et la prospérité continues de l'industrie du tourisme à Cavendish (Î.-P.-É.). Parmi les questions à l'étude, il y aura la possibilité d'établir un centre provincial des services d'accueil dans un parc national, à Cavendish Corners.

Le groupe de travail, composé de représentants des deux gouvernements et du public, étudiera trois importantes questions : la circulation, l'utilisation des terres et la protection de l'approvisionnement régional en eau. Il recommandera, pour le futur développement de la région, une orientation qui permettra d'améliorer et de protéger l'environnement de ce centre touristique international.

## Entente sur la dépollution de la Niagara

Les quatre principaux organismes gouvernementaux américains et canadiens chargés de la protection de l'environnement le long de la Niagara ont signé une entente mixte au cours d'un symposium international, tenu à Toronto en février dernier.

L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, Environnement Canada, le ministère de la Conservation de l'environnement de l'État de New York et le ministère de l'Environnement de l'Ontario ont convenu de travailler ensemble, au cours des prochaines années, pour mettre en oeuvre toutes les mesures et tous les programmes décrits dans le Plan de gestion des toxiques de la Niagara et publier chaque semestre un rapport des progrès réalisés pour réduire le taux des substances toxiques persistantes qui sont déversées dans la rivière.

L'entente vise à réduire de 50 pour cent, d'ici 1996, la quantité des substances toxiques persistantes qui sont déversées des deux côtés de la Niagara, en tenant compte des nouvelles techniques disponibles, des sources, des lois, des règlements et des normes établies en matière d'hygiène et de qualité de l'environnement.

## Accord sur les limites du parc Pacific Rim



Un accord conclu à Vancouver en février dernier par les ministres de l'Environnement du Canada et de la Colombie-Britannique fixe les limites définitives du parc national Pacific Rim, situé dans l'île de Vancouver et qui comprend la région spectaculaire du Nitinat Triangle.

À la cérémonie de signature, le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, a remis un chèque de huit millions de dollars au ministre de l'Environnement et des Parcs de la Colombie-Britannique, Stephen Rogers. Ce montant, qui est le premier versement d'un paiement de 25 millions de dollars, vise à remplir un engagement du gouvernement fédéral de payer la moitié des droits de coupe perdus à la suite de la création du parc.

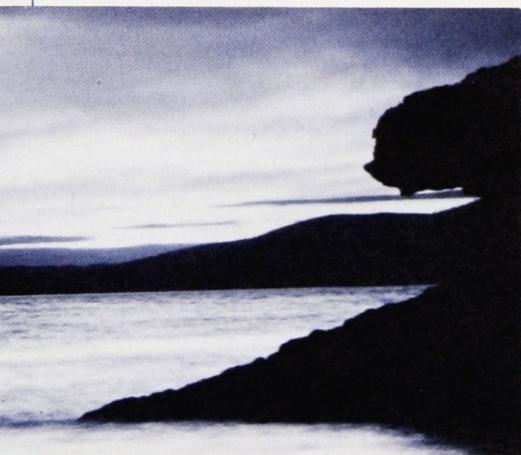
L'accord stipule que la cession définitive des droits de propriété doit s'effectuer d'ici le 31 décembre 1987 et que le paiement par le gouvernement fédéral des 17 millions de dollars qui restent, en plus des intérêts, doit être complété d'ici le 31 mars 1989.

Le parc comprend trois zones distinctes : Long Beach, situé entre Tofino et Ucluelet et où sont concentrées les installations pour les visiteurs; les îles Broken Group et les eaux environnantes; et le sentier West Coast, entre Port Renfrew et Bamfield, auquel on a ajouté le Nininat Triangle.

Après la cession des derniers droits de propriété, le parc sera établi officiellement par le Parlement en vertu de la Loi sur les parcs nationaux.



## Investissement de six millions au parc national Forillon



Un programme d'aménagement spécial, évalué à près de six millions de dollars, a été annoncé en mars dernier en vue de consolider la vocation touristique du parc national Forillon.

Le programme sera mis en oeuvre au cours des trois prochaines années dans le cadre du Plan fédéral de développement de l'Est du Québec, administré par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Une trentaine de nouveaux projets de type promotionnel, culturel et récréatif seront ainsi financés. Ce plan d'aménagement constitue une résultante concrète des audiences publiques tenues en octobre 1985 dans le cadre de la révision du plan d'aménagement du parc national Forillon.

## Ballon de recherche au-dessus de l'Arctique

À Saskatoon, en mars dernier, Environnement Canada a lâché un énorme ballon de recherche dans la couche d'ozone en vue de recueillir d'importantes données sur l'écran d'ozone qui protège la planète dans la haute atmosphère au-dessus du nord du Canada.

Au cours des 10 dernières années, on a observé à la fin de chaque hiver un amincissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique de plus de quatre pour cent par an. Le trou qui en résulte, représente actuellement une réduction de 40 pour cent de la couche d'ozone et couvre une superficie correspondant à peu près à la partie continentale des États-Unis. Ce trou persiste environ deux mois lors du printemps polaire, puis se remplit. Un faible

amincissement de la couche d'ozone a également été observé au-dessus de l'Arctique. Toutefois, la réduction n'y est que de 1,5 à deux pour cent environ chaque année et ne touche que le tiers de la superficie de celle de l'Antarctique.

Les scientifiques ne comprennent pas encore tout à fait la cause de l'amenuisement de la couche d'ozone. Cela peut être dû à la pollution qui s'accumule au-dessus des pôles ou encore à des phénomènes naturels liés au froid extrême et aux conditions météorologiques inhabituelles des régions polaires.

Les données recueillies à partir du ballon de recherche aideront considérablement le Canada à comprendre et à protéger la couche d'ozone du globe. Ce ballon rempli d'hélium est presque aussi haut qu'un immeuble de 10 étages (28 m). Il transporte des instruments de mesure qui transmettent par radio des données à la terre au fur et à mesure de son ascension.

Les données du ballon seront comparées aux mesures prises avec des instruments au sol. Les scientifiques espèrent que les résultats aideront à déterminer, entre autres choses, si certains polluants de l'atmosphère, en particulier les chlorofluorocarbones, endommagent vraiment la couche d'ozone.

## Conférence sur la couche d'ozone au Canada

Le Programme des Nations unies pour l'environnement a accepté l'offre du Canada de tenir une conférence diplomatique à Montréal, du 10 au 18 septembre 1987. Cette conférence aura pour but de mettre un terme aux négociations et de signer un traité international sur le contrôle des émissions de chlorofluorocarbones et d'autres substances qui endommagent la couche d'ozone. Le Canada a été choisi comme lieu de la conférence en reconnaissance de son importante contribution pour résoudre ce problème global.

Le traité, qui se présentera sous la forme d'un protocole, énoncera les mesures réglementaires devant être prises en vertu de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, signée en mars 1985. Le Canada a été le premier pays à ratifier cette convention en juin 1986. Cette conférence diplomatique, organisée dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement, réunira des représentants de la plupart des pays préoccupés par ce problème afin de s'entendre sur des mesures collectives.

## Le Canada joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un plan d'action international sur les produits chimiques toxiques

Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont répondu avec enthousiasme à l'initiative du Canada de tenir une réunion d'experts cet automne pour élaborer un plan d'action international sur l'essai et l'évaluation des produits chimiques toxiques qui existent actuellement.

Cette proposition a été faite au cours d'une réunion de haut niveau de deux jours du Groupe sur les produits chimiques de l'OCDE, qui a eu lieu à Paris en mars dernier. Les participants ont également recommandé l'adoption par l'OCDE d'un acte qui engagerait les pays membres à échanger des renseignements et à renforcer leurs programmes respectifs concernant l'identification, l'évaluation et le contrôle des produits toxiques existants.

Selon M. McMillan, la réunion constituait une étape importante et vitale pour assurer la réussite de la stratégie canadienne de gestion des produits chimiques toxiques, particulièrement dans le cadre de la Loi sur la protection de l'environnement qu'il a l'intention de déposer bientôt au Parlement.

Les membres de la délégation canadienne comprenaient des hauts fonctionnaires des ministères fédéraux de l'Environnement, de la Santé et du Bien-être social et des Affaires extérieures; Jim Bradley, ministre ontarien de l'Environnement; Keith Graham, du Syndicat des fonctionnaires de la Colombie-Britannique; Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution; et Bill Neff, de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

# Notre avenir à tous

« Le plus important document de la décennie concernant l'avenir du monde », c'est ainsi que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies décrit le rapport intitulé *Notre avenir à tous* qu'elle a rendu public à Londres le 27 avril 1987.

Ce rapport, qui résulte indéniablement de l'étude la plus complète jamais effectuée sur l'environnement et le développement, soutient que l'activité humaine fait peser une grave menace sur les systèmes planétaires. Ses auteurs soulignent qu'il est urgent que l'activité humaine reflète l'interdépendance entre l'environnement et l'économie.



M<sup>me</sup> Brundtland en compagnie des jeunes délégués des cinq continents.

Le Canada appuie fortement les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qu'il a contribué à créer. Notre gouvernement lui a apporté une aide financière d'un million de dollars, soit 14 pour cent du budget de fonctionnement de la Commission, qui est présidée par M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, première ministre de la Norvège. Deux Canadiens, Maurice Strong et Jim MacNeill, y ont siégé.

À Londres, deux étudiants canadiens ont reçu le rapport de M<sup>me</sup> Brundtland en même temps que 10 autres jeunes délégués provenant des cinq continents. Ultérieurement, ils en ont présenté des exemplaires au gouvernement du Canada, à Ottawa, durant la deuxième réunion du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, organisme composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des secteurs public et privé qui a pour objectif d'améliorer la coordination des prises de décisions en matière d'environnement et d'économie.

## Pour assurer l'avenir du monde

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement a été formée en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies en 1983. Elle avait pour mission de réexaminer les questions capitales de l'environnement et du développement, de proposer des moyens nouveaux, concrets et réalistes de gérer cette problématique et de sensibiliser les populations à leur sujet.

Le résultat des analyses, des recherches et des délibérations qui ont occupé la Commission durant trois ans n'est pas un rapport scientifique, mais un document politique.

Le rapport de la Commission jette un nouvel éclairage sur l'interdépendance de l'environnement et du développement. Constitué de 12 chapitres, il traite en détail des questions suivantes : le développement soutenu, l'influence de l'économie internationale, la population et les ressources humaines, la sécurité alimentaire, les

## *Le rapport de la Commission jette un nouvel éclairage sur l'interdépendance de l'environnement et du développement.*

menaces qui pèsent sur les espèces animales et végétales et les écosystèmes, l'énergie, l'industrie, l'urbanisation, le patrimoine mondial ainsi que les armes et l'environnement. Enfin, les auteurs proposent des changements institutionnels et juridiques.

Le thème qui sous-tend toutes ces questions est la notion du développement soutenu, que la Commission définit comme « un ensemble de pistes de progrès qui répondent aux besoins et aux aspirations

de la génération actuelle sans pour autant empêcher les générations futures de satisfaire leurs propres besoins et aspirations ». Le développement soutenu, selon la Commission, est une ligne de conduite pratique qui doit primer pour l'ensemble des gouvernements et des organismes internationaux. « Il s'agit d'une question de survie. Dans l'avenir, le développement devra être soutenable sur les plans économique et écologique », affirme M. MacNeill, secrétaire général de la Commission.

Selon les auteurs du rapport, il faut ouvrir une nouvelle ère de croissance économique « qui doit être fondée sur des politiques favorisant le maintien et l'expansion du capital ressources ».

## Une nouvelle démarche

*Notre avenir à tous* se distingue à plusieurs points de vue. Premièrement, les solutions qui y sont proposées sont fondées sur la prémisse que l'environnement et le développement sont étroitement liés. La présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Brundtland, souligne clairement cet état de fait : « L'environnement est notre milieu de vie à tous, le développement est ce que nous faisons tous. Ces deux éléments sont indissociables. » La Commission recommande fortement l'intégration des politiques relatives à l'environnement et au développement.

Deuxièmement, le rapport de la Commission reflète un consensus établi par des gens qui ont différents points de vue et façons de voir, différentes valeurs et croyances et une expérience et des connais-



sances très disparates. Il exprime l'opinion de 22 personnes, dont des ministres, des économistes et des agents des finances et de planification appartenant à 21 pays capitalistes, socialistes et communistes.

Le fait que les membres de la Commission aient tous à cœur de changer les pratiques et les politiques irresponsables qui ont cours donne beaucoup de poids au document.

Toutefois, le rapport se distingue surtout par le cheminement qui a conduit à son élaboration. Durant toute la période où elle a recueilli de l'information, la Commission a encouragé la participation et l'engagement des représentants de gouvernements, de l'industrie et du monde universitaire et des citoyens ordinaires. Elle a non seulement commandé de nombreuses études, mais elle a aussi tenu des audiences publiques dans des localités réparties sur les cinq continents.

Sur une période de 900 jours, la Commission a entendu des milliers de personnes dans le monde entier; les audiences se sont déroulées dans le contexte alarmant de tragédies environnementales comme la famine en Afrique, l'accident de Bhopal, l'explosion de réservoirs d'essence au Mexique et le désastre nucléaire de Tchernobyl.

En mai dernier, Environnement Canada et les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont accueilli les membres de la Commission, qui

tenaient leur cinquième réunion, la seule en Amérique du Nord. Ceux-ci ont parcouru le Canada pour entendre des centaines de citoyens; ils se sont arrêtés notamment à Vancouver, à South Moresby, à Fort McMurray, à Edmonton, à Toronto, à Québec, à la baie James et à Halifax. Au cours des audiences tenues à Ottawa

pendant deux jours, les membres de la Commission ont reçu un mémoire de M. McMillan ainsi que 124 mémoires et témoignages de porte-parole du monde du travail, de groupes environnementaux, des autochtones, de groupes de bénévoles, de l'industrie et de ministères fédéraux et provinciaux.



M. McMillan reçoit un exemplaire du rapport de Julie Vanderschot et de Luc Gagnon.

### **Le ministre de l'Environnement favorise le resserrement des liens entre l'économie et l'environnement**

Le 29 avril dernier, au cours d'une cérémonie spéciale tenue à Ottawa, le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, a reçu au nom du Canada un exemplaire de *Notre avenir à tous* présenté par Julie Vanderschot et Luc Gagnon, les deux étudiants canadiens qui s'étaient rendus à Londres pour recevoir des exemplaires du rapport des mains de la présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Brundtland.

L'examen initial des recommandations contenues dans le rapport incite le ministre à affirmer qu'en général, la Commission tend à refléter la démarche et les priorités globales du gouvernement du Canada en ce qui touche les problèmes environnementaux de portée nationale, régionale et mondiale.

Selon M. McMillan, non seulement le texte confirme-t-il que le gouvernement du Canada est sur la bonne voie, eu égard à ses priorités nationales, mais il souligne qu'il est important que nous continuions de montrer l'exemple en veillant à ce que les programmes d'aide aux pays en développement et d'échanges commer-

ciaux reflètent les réalités environnementales et en nous attaquant aux « mégaproblèmes planétaires » comme le réchauffement de l'atmosphère et l'appauvrissement de la couche d'ozone.

En outre, le ministre a indiqué que l'importance accordée par la Commission à l'intégration des préoccupations environnementales dans la prise de décisions en matière d'économie par les autorités des secteurs public et privé « correspond exactement à l'objectif que nous nous sommes fixé, soit d'accroître la coordination des démarches des gouvernements fédéral et provinciaux et du secteur privé, surtout au chapitre des ressources naturelles ».

M. McMillan a également affirmé que le gouvernement fédéral est particulièrement encouragé par le fait que les membres de la Commission considèrent comme essentiel le resserrement des rapports entre les décideurs des secteurs de l'environnement et de l'économie « pour passer du stade de la réparation des torts causés au milieu naturel à celui de la

planification et de la gestion des affaires de façon que le développement économique soit au départ soutenable et sans conséquences néfastes pour l'environnement ».

Par ailleurs, le ministre s'est engagé à consulter ses collègues du Cabinet afin d'étudier de nouveaux moyens de prendre continuellement en considération les incidences environnementales des décisions du gouvernement fédéral touchant les secteurs de l'économie et des ressources. Il s'adressera d'abord à ses collègues dont les ministères établissent des politiques ou appliquent des programmes qui influent sur le fonctionnement du secteur industriel et sur l'exploitation des ressources naturelles.

Enfin, M. McMillan se dit désireux de connaître les réactions des groupes de protection de l'environnement et des gens d'affaires aux principales recommandations contenues dans le rapport et de participer au débat international sur les constatations de la Commission.

## Un suivi

À l'heure actuelle, le contenu du rapport est examiné à l'échelle internationale par des chefs de gouvernements, la communauté scientifique, des organismes non gouvernementaux et la presse. La Commission mène une importante campagne d'information visant à familiariser les autorités gouvernementales avec le contenu du document pour qu'elles puissent participer adéquatement, cet automne, aux délibérations de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies qui porteront sur cette question. Cette campagne vise également à sensibiliser les populations et à obtenir leur appui.

Le ministre de l'Environnement du Canada, Tom McMillan, participera aux délibérations de l'Assemblée générale de l'ONU. Après avoir consulté ses collègues du Cabinet, des représentants de différents ministères, les membres du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie et des représentants d'organismes non gouvernementaux, il exprimera en détail la réaction officielle du Canada au rapport de la Commission.

Les membres de la Commission ont toujours souligné que le rapport n'est pas un document définitif, mais qu'il expose plutôt un programme de grande envergure comprenant des stratégies et des incitations à adopter de nouvelles politiques.

La Commission adresse son message à la population et, comme elle s'est engagée à favoriser la participation publique à grande échelle, elle encourage les Canadiens à poursuivre les échanges sur le rapport au palier local. « Le fait que le rapport a été accepté par tous les membres de la Commission démontre qu'il est possible d'unir nos forces, de fixer des objectifs communs et de s'entendre pour agir de concert. »

La Direction générale des affaires intergouvernementales d'Environnement Canada coordonne les activités complémentaires qui déboucheront sur le débat de l'Assemblée générale de l'ONU.

Quiconque aimerait participer aux échanges ou faire des suggestions à ce sujet est prié de communiquer avec Ned Lynch, directeur des Affaires nationales, Direction générale des affaires intergouvernementales, Environnement Canada, au (819) 994-1516.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Oxford University Press) est vendu en librairie au prix d'environ 13,50 \$ l'exemplaire. ■



MM. Roy Aitken, Tom McMillan et Gérard Lécuyer, membres du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.

## Le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie

Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a créé le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie pour promouvoir le dialogue entre les ministres de l'Environnement du Canada, les dirigeants des grandes entreprises et les représentants des groupes environnementaux et du monde universitaire. Le principal objectif de ce groupe de travail est d'encourager un développement économique en harmonie avec l'environnement.

Le groupe de travail étudie des moyens d'intégrer le maintien de la qualité de l'environnement dans la prise de décisions en matière de développement économique et appuie l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de conservation de l'environnement au Canada. Il analysera le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et contribuera à formuler la réaction officielle du Canada.

Le groupe de travail a déjà tenu deux réunions fructueuses et ses membres comptent bien poursuivre sur cette lancée à leur troisième et dernière réunion, qui aura lieu à Toronto le 14 août prochain.

Le rapport final du groupe de travail sera présenté au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement durant sa réunion annuelle qui se tiendra à Québec les 23 et 24 septembre 1987.

Le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie se compose des personnes suivantes :

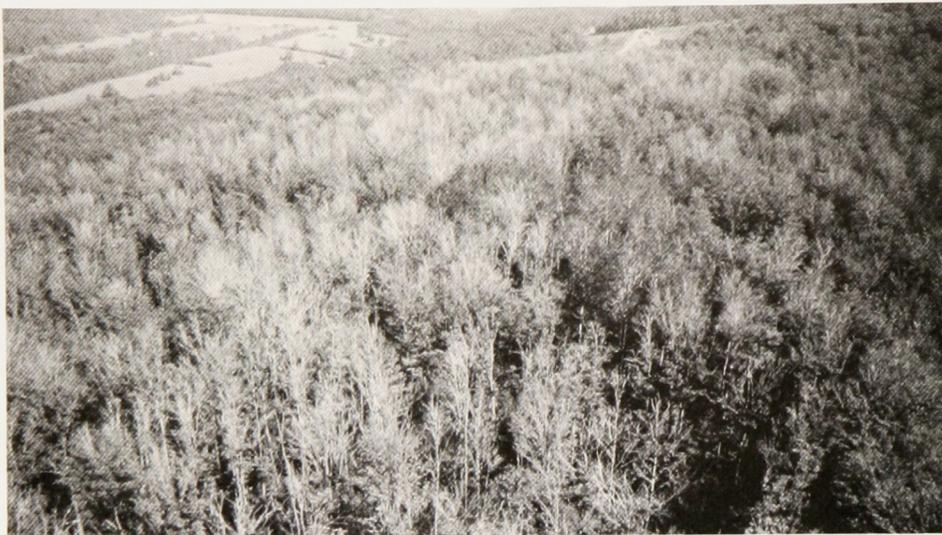
- Tom McMillan, ministre de l'Environnement du Canada
- Laird Stirling, ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse
- Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement du Québec
- James Bradley, ministre de l'Environnement de l'Ontario.

- Gérard Lécuyer, ministre de l'Environnement et de la Santé et de la Sécurité au travail du Manitoba, président du Groupe
- Ken Kowalski, ministre de l'Environnement de l'Alberta
- David Porter, ministre des Ressources renouvelables du Yukon
- Roy Aitken, vice-président exécutif, INCO Ltd.
- Dave Buzzelli, président du conseil, président et chef de la direction, Dow Chemical Canada, Inc.
- Donald Chant, président du conseil et président, Société ontarienne de gestion des déchets
- Margaret Kerr, vice-présidente, environnement, santé et sécurité au travail, Alcan Aluminium Limitée
- Lloyd McGinnis, président et chef de la direction, Wardrop & Associates Engineering Consultants et président de la Chambre de commerce du Canada
- I.R. Smith, directeur exécutif, Association pétrolière du Canada
- Adam Zimmerman, président et chef de la direction, Noranda Inc.
- Susan Holtz, chercheur principal, Ecology Action Centre
- Charles Mallory, ex-président, S.T.O.P. (groupe environnemental de Montréal)
- Peter Larkin, vice-président à la recherche, Université de la Colombie-Britannique

Pour obtenir des renseignements au sujet du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, prière de communiquer avec Mark Stefanson, président, secrétariat du Groupe, au (204)945-4742.



## Ententes sur les pluies acides



Dépérissement d'une érablière

Le printemps dernier, le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, a signé des ententes avec les gouvernements de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba sur la réduction des émissions causant les pluies acides.

Ces ententes rendent officiels les engagements pris en 1985 de réduire les émissions d'anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>) dans l'est du Canada à 2,3 millions de tonnes par année d'ici 1994, soit une diminution de moitié environ par rapport à 1980. Elles précisent les objectifs particuliers de chaque province pour 1994 et prévoient également la production de rapports réguliers sur les progrès accomplis ainsi que sur les résultats des activités conjointes de surveillance et de recherche.

M. McMillan a déclaré que ces ententes représentaient un réel progrès en vue de compléter la mise en oeuvre du programme canadien de lutte contre les pluies acides.

L'entente Canada-Québec confirme l'engagement de la province à appliquer une réglementation en vue de réduire ses émissions annuelles à 600 000 tonnes d'ici 1990, soit quatre ans avant la date prévue par l'échéancier national.

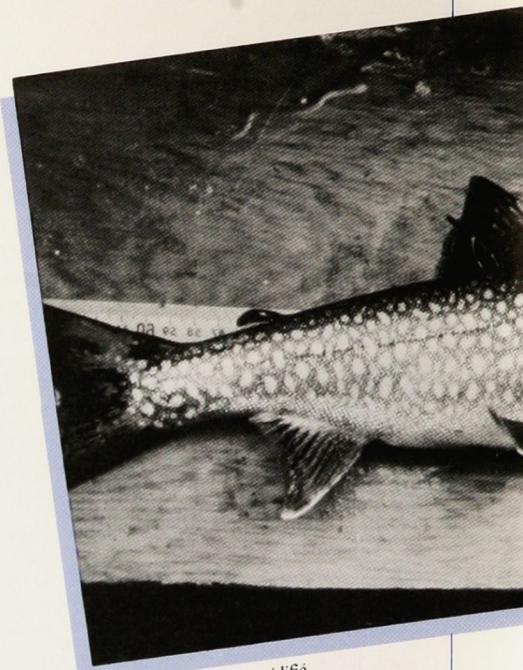
---

*M. McMillan a déclaré que ces ententes représentaient un réel progrès en vue de compléter la mise en oeuvre du programme canadien de lutte contre les pluies acides.*

---

En outre, les gouvernements du Canada et du Québec se sont entendus sur une entente à frais partagés avec Noranda Inc. pour aider à la construction d'une usine d'acide sulfurique à la fonderie de cuivre de cette société, à Rouyn-Noranda. Cette usine, qui coûtera 125 millions de dollars, permettra à la Noranda de réduire ses émissions de SO<sub>2</sub> de 50 pour cent, tel que prévu par la réglementation provinciale. Le Québec et le Canada fourniront chacun jusqu'à 41,7 millions de dollars qui devront être remboursés. Noranda, pour sa part, investira un montant supplémentaire de 41,7 millions de dollars et assumera tous les frais d'exploitation de l'usine.

L'entente avec l'Ontario est axée sur le programme ontarien de lutte contre les pluies acides qui prévoit une réduction de 60 pour cent des émissions de SO<sub>2</sub> de la province d'ici 1994. Cette réduction représente plus de 50 pour cent de l'objectif national. Une aide financière conjointe, pouvant atteindre 85 millions de dollars de chaque gouvernement, a été prévue en cas de besoin pour mettre en oeuvre les mesures de réduction.



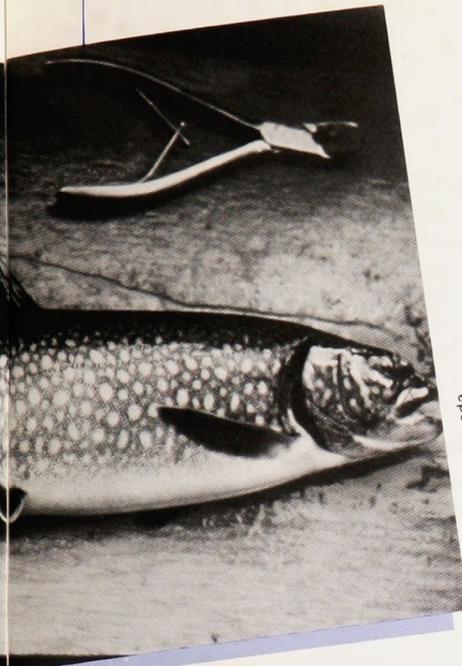
Truite d'un lac non acidifié

Le Manitoba, pour sa part, a promis de réduire ses émissions admissibles annuelles de 738 000 tonnes qu'elles étaient en 1980 à 550 000 tonnes en 1994. Deux fonderies de métaux non ferreux produisent 95 pour cent des émissions de SO<sub>2</sub> de la province; il s'agit des fonderies d'Hudson Bay Mining and Smelting à Flin Flon et d'Inco à Thompson. Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars pour aider à la modernisation des installations et à l'implantation de mesures antipollution.

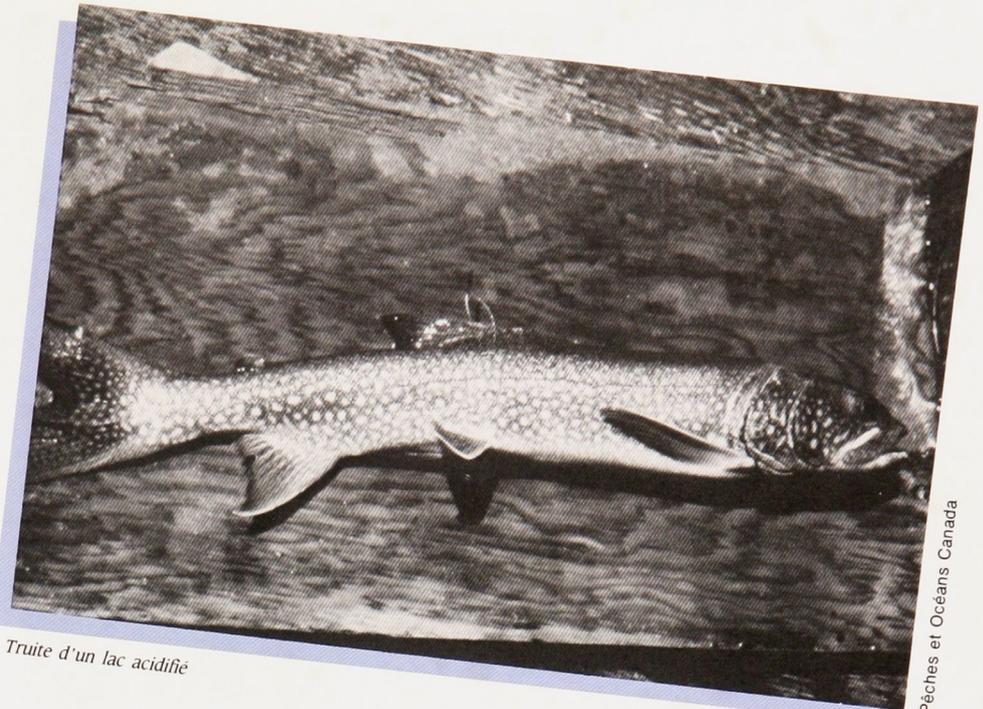
L'Île-du-Prince-Édouard atteint déjà l'objectif établi dans l'entente qu'elle a signée, cet objectif étant que ses émissions annuelles ne dépassent pas 5 000 tonnes en 1994. La province s'efforcera de maintenir la tendance à la baisse des émissions.

L'entente avec Terre-Neuve prévoit que toute nouvelle industrie devra utiliser la technologie la plus perfectionnée pour réduire au minimum la pollution de l'air. L'objectif pour la province est de 45 000 tonnes en 1994.

M. McMillan a fait remarquer que les provinces de l'Atlantique sont en bout de ligne, écopant de façon générale des pluies acides attribuables aux émissions produites dans le centre du Canada et aux États-Unis. Toutefois, la région produit 10 pour cent des émissions de SO<sub>2</sub> ayant leur origine dans l'est du pays; il est donc essentiel, comme l'a souligné le ministre, que ces provinces participent au programme sur les pluies acides. Les négociations en vue de conclure des ententes similaires avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse se poursuivent.



Pêches et Océans Canada



Truite d'un lac acidifié

Pêches et Océans Canada

### Émissions d'anhydride sulfureux (en tonnes)

	1980	1994
Manitoba	738 000	550 000
Ontario	2 194 000	885 000
Québec	1 085 000	600 000
Nouveau-Brunswick	215 000	185 000
Île-du-Prince-Édouard	6 000	5 000
Nouvelle-Écosse	219 000	204 000
Terre-Neuve	59 000	45 000
<b>Total</b>	<b>4 516 000</b>	<b>2 475 000</b>

Les ententes signées avec les provinces constituent un élément important de la stratégie canadienne face aux pluies acides.

Les réductions des émissions canadiennes ne suffiront pas, cependant, pour protéger notre environnement des dommages que causent les pluies acides. Plus de 50 pour cent de la pollution atmosphérique acide au Canada provient des États-Unis. Pour régler le problème des pluies acides au Canada, il est essentiel que les États-Unis fassent leur part. Notre objectif est de conclure un accord avec les États-Unis par lequel ceux-ci s'engageraient à réduire la quantité de  $SO_2$  qu'ils envoient dans l'est du Canada de quatre à deux millions de tonnes d'ici 1994, soit l'équivalent des mesures adoptées au Canada. ■

- Les pluies acides sont dues aux émissions d'anhydride sulfureux ( $SO_2$ ) et d'oxydes d'azote ( $NO_x$ ). Une fois libérées dans l'atmosphère, ces substances peuvent être transportées sur des centaines de kilomètres et subir des transformations chimiques avant de retomber au sol sous une forme acide avec les pluies, les neiges, les brouillards ou les poussières.
- Les pluies acides augmentent l'acidité des lacs et des cours d'eau au point d'empêcher toute vie aquatique; elles agissent également sur l'acidité des sols et des eaux souterraines peu profondes.
- Des scientifiques pensent que les pluies acides pourraient affecter les eaux souterraines et les eaux de surface. Les eaux acidifiées peuvent rendre solubles ou lixivier des métaux comme l'aluminium et le mercure qui sont présents dans le sol et l'assise rocheuse. Ces deux métaux peuvent être toxiques pour l'homme.
- Les eaux de consommation acidifiées peuvent représenter un risque pour la santé, car, sous l'effet de la corrosion qu'elles favorisent, des métaux toxiques peuvent être libérés des conduites et des réservoirs d'eau.
- À la fonte des neiges, nos cours d'eau reçoivent des eaux très acides, et ce au moment de la fraie, l'étape la plus sensible du cycle de vie des poissons. Le « choc acide » entraîne la mort de poissons adultes, d'alevins et d'oeufs.

- Des études récentes ont établi une corrélation entre l'acidification des lacs et la baisse des populations d'oiseaux aquatiques, comme le canard noir, le garrot commun et le bec-scie. La perte de ressources alimentaires, causée par l'augmentation du pH, a pour effet d'accroître la compétition entre les poissons et les oiseaux pour la nourriture.
- On soupçonne les pluies acides de causer divers dommages aux forêts. Les semis peuvent être touchés même par des pluies modérément acides. L'acidité peut rendre les arbres plus vulnérables aux maladies et aux insectes, causer des dommages aux feuillages et réduire la croissance.
- Les pluies acides corrodent les bâtiments et les statues, entraînant des coûts pour leur réparation et leur protection estimés dans les milliards de dollars annuellement.
- Les pluies acides sont soupçonnées de favoriser des troubles respiratoires. Plus de 80 pour cent des Canadiens vivent et travaillent dans des régions où les dépôts acides sont élevés.

Renseignements :  
Alex Manson  
Environnement Canada  
(819) 997-4292



## Vers une tarification réaliste de l'eau



Pour un peuple bien informé sur les questions environnementales, on peut s'étonner que nous soyons aussi ignorants pour ce qui est de notre eau. Combien d'entre nous savons avec certitude d'où vient l'eau que nous buvons, ce qui lui arrive avant d'arriver jusqu'à nous et où elle va après avoir été rejetée à l'évier?

*On peut s'étonner que nous soyons aussi ignorants pour ce qui est de notre eau.*

Les Canadiens considèrent l'eau comme une ressource inépuisable, qui sera toujours là, propre, abondante et, surtout, gratuite. Bref, ils s'imaginent dotés d'un puits sans fond.

En fait, nos réserves d'eau douce ne sont pas aussi abondantes que nous le pensons. Il est vrai que le Canada, qui occupe sept pour cent de la surface du globe, possède neuf pour cent de l'eau, soit « à peu près la proportion qui lui revient de droit », comme l'a indiqué M. Tom McMillan dans une allocution prononcée en mars dernier devant l'Association québécoise des techniques de l'eau. Toutefois, 60 pour cent de nos eaux s'écoulent vers le nord, alors que 90 pour cent de notre population vit près de la frontière sud du pays. De plus, là où l'on trouve associées eau abondante et forte population, on a souvent au bout de l'équation une eau polluée, comme en font foi les bassins des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Nous ne pouvons plus continuer à utiliser notre eau comme nous l'avons fait par le passé sans nous soucier de l'état de nos réserves. Nous devons étudier sérieusement la question. De 1972 à 1981, notre consommation d'eau a augmenté de plus de 50 pour cent, et ce, même si notre population a augmenté de moins de cinq pour cent au cours de la même période. Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que l'accroissement de la consommation d'eau continue de dépasser largement celui de notre population.

Selon le ministre de l'Environnement : « Notre façon d'envisager le risque de pénurie d'eau est aussi typiquement canadienne qu'elle est fondamentalement fautive, car fondée sur la prémisse, fautive elle aussi, que la solution est toute trouvée. C'est ainsi que, dans les années 1970, nous croyions que la réponse à la crise

Tarifs d'eau à des fins industrielles pour certains pays, 1983 (\$/m<sup>3</sup>)

Pays	Tarif	Pays	Tarif
Australie	1,65	É.-U.	0,53
Allemagne	0,99	Suède	0,50
France	0,75	Royaume-Uni	0,50
Afrique du Sud	0,75	Canada	0,25
Belgique	0,70	Italie	0,17

Consommation domestique d'eau par habitant par jour pour certains pays, 1983

Pays	Litre
États-Unis	425
Canada	360
Suède	200
Royaume-Uni	200
Allemagne de l'Ouest	150
France	150
Israël	135

énergétique était de trouver de nouvelles réserves pour augmenter l'offre. Nous sommes en train de répéter la même erreur avec l'eau. Presque tout le monde fait fi de la demande. L'eau manque-t-elle? Installons un aqueduc, aménageons un canal, mettons en place un réseau d'irrigation. Devons-nous éliminer les déchets industriels? Rejetons l'eau sans la traiter ou après l'avoir insuffisamment traitée dans le cours d'eau le plus rapproché. De l'eau pure, nous pouvons toujours en obtenir ailleurs. »

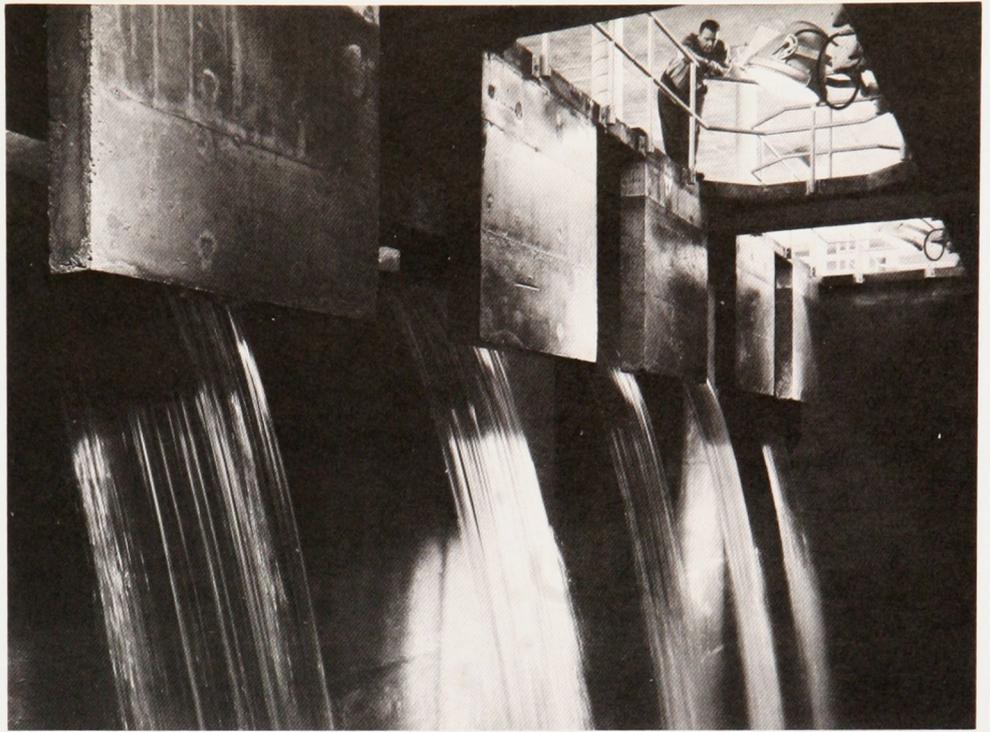
Nous devons changer cette façon de voir et insister sur la conservation de l'eau, l'efficacité et le recyclage. S'adressant aux membres de l'*Ontario Municipal Water Association*, M. McMillan a déclaré : « Nulle part au Canada l'eau est à ce point abondante qu'on peut continuer à la gaspiller et à la surutiliser comme nous l'avons fait au cours des dernières décennies. Nous devons commencer à apprécier la valeur réelle de cette denrée rare et à la gérer en conséquence. »

Une partie de la solution préconisée par le gouvernement fédéral qui veut que l'on agisse sur la demande prévoit que les consommateurs commencent à payer les frais réels d'entretien, de restauration et de construction des installations de traitement et de distribution de l'eau.

On estime à 100 milliards de dollars la valeur totale de nos systèmes de traitement et de distribution de l'eau. Rien que pour réparer les conduites souterraines, il devrait en coûter trois milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, sans compter les trois milliards requis pour améliorer les installations de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées. Pire encore, beaucoup de municipalités ne traitent pas leurs eaux usées. Elles les rejettent simplement dans nos cours d'eau, nos lacs ou nos baies. Cela ne peut plus continuer ainsi; mais, qui va régler la facture?

Le ministre a fait remarquer que les municipalités canadiennes, pour la plupart, ont favorisé une mauvaise utilisation de l'eau en ne facturant pas suffisamment leurs clients; peu de gens paient pour le service d'eau un montant se rapprochant du coût réel de l'eau. Celle-ci coûte à l'industrie canadienne environ le quart de ce qu'elle coûte à l'industrie européenne, et le tarif américain est environ deux fois plus élevé que le nôtre.

Pour M. McMillan : « C'est la meilleure aubaine du monde, et aussi la plus trompeuse, car, à long terme, nous paierons



tous très cher notre manque de prévoyance. En ne payant pas le prix réel de l'eau, nous la sous-évaluons. Et en la sous-évaluant, nous encourageons le gaspillage. Qui plus est, nous nous privons d'une source de revenus dont nous avons tant besoin pour livrer une eau pure à nos maisons, à nos entreprises et à nos centres de loisirs. »

---

### *En ne payant pas le prix réel de l'eau, nous la sous-évaluons.*

---

Lors de la première conférence canadienne sur l'infrastructure urbaine, le ministre a exhorté les municipalités à travailler, de concert avec les autorités fédérales et provinciales, à la recherche de solutions aux problèmes réels auxquels ont à faire face les Canadiens dans le domaine de l'eau. Selon lui, il faudrait notamment :

- examiner la question de la tarification de l'eau pour établir le coût réel des services d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées;
- évaluer les résultats obtenus dans d'autres secteurs des services publics, comme le ramassage des ordures et l'électricité;
- évaluer des moyens plus efficaces d'organiser les services de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées, y compris d'autres formules que celle du service public;
- trouver une formule pour l'élaboration et la mise en application des politiques et règlements visant à réduire les rejets industriels dans les égouts;

- examiner les technologies existantes dans les domaines de l'eau, des eaux usées et de la restauration des réseaux souterrains et en mettre au point de nouvelles; et
- évaluer des politiques qui encouragent la conservation des ressources en eau.

Le gouvernement fédéral a déjà mis en oeuvre des programmes de développement technologique dans le domaine du traitement des eaux usées, a fait remarquer le ministre. Ces programmes permettront à tous les Canadiens de recevoir une eau de qualité élevée de façon plus efficace et moins coûteuse.

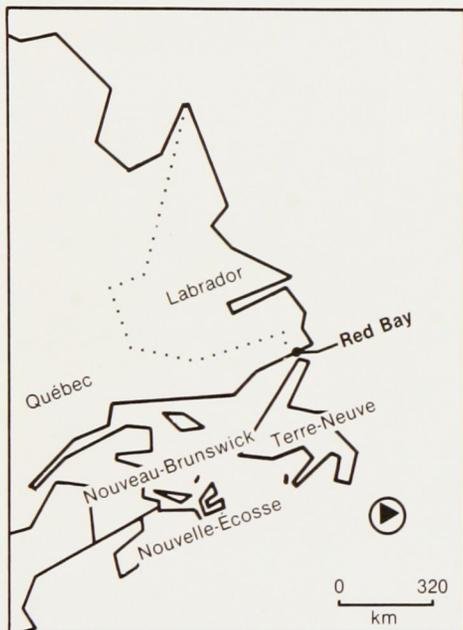
« Nous devons admettre, a dit M. McMillan, que les anciennes solutions — subventions, priorité accordée à l'approvisionnement sans aucune mesure pour freiner la demande — n'ont rien réglé. »

Le Canada doit changer complètement sa vision en matière de gestion des eaux, en établissant d'abord une politique réaliste de facturation qui encouragerait la conservation, qui fournirait l'argent nécessaire pour distribuer une eau pure et qui stimulerait la recherche de moyens permettant de réduire les coûts et de rendre nos installations plus efficaces.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence canadienne sur l'infrastructure urbaine, le ministre a offert de coparrainer une conférence de haut niveau où l'on s'efforcera d'aller au-delà des discussions pour s'entendre sur un plan national d'action en vue de faire face à cette nouvelle crise de l'eau. ■



## Des pêcheurs basques au Labrador



En 1978, des archéologues du Service des parcs d'Environnement Canada découvrent dans les eaux froides d'une petite baie, sur la côte du Labrador, l'épave d'un ancien bateau. Enfouie à quelque 30 mètres de la côte, dans les eaux peu profondes de Red Bay, l'épave semble venir confirmer la présence au XVI<sup>e</sup> siècle de baleiniers basques en terre d'Amérique.

Cette découverte n'était pas le fruit du hasard. Après avoir effectué de longues et laborieuses recherches dans les archives basques en France et en Espagne, l'historienne Selma Barkham parvenait à identifier les principales baies du Labrador fréquentées par les pêcheurs basques, dont celle de Red Bay. Un document, en particulier, renfermait une foule de détails sur le naufrage en 1565 d'un navire, le *San Juan*, qui, avait-elle de bonnes raisons de le croire, avait sombré dans cette petite rade du Labrador.

Les Basques étaient attirés dans cette partie du Nouveau-Monde par les troupeaux de baleines qui fréquentaient les eaux glaciales de l'Atlantique-nord. Ces cétacés représentaient une source considérable de revenus à cette époque car l'huile qu'on pouvait en extraire servait à alimenter les lampes d'une bonne partie de l'Europe.

Mme Barkham réussit alors à convaincre les archéologues des Lieux et parcs historiques nationaux de s'intéresser à Red Bay. Les premières fouilles donnèrent des résultats aussi immédiats que révélateurs. À l'entrée de la baie, sur la petite île Saddle, des vestiges d'anciennes structures étaient toujours visibles tandis que sur une plage avoisinante, des ossements de baleines gisaient çà et là. En outre, à environ 30 mètres de la plage et en eau peu profonde, quelques pièces de bois très bien préservées d'un ancien bateau faisaient saillie. Une inspection plus poussée révéla la présence d'un cargo de tonneaux en bois, recouvert d'un enduit visqueux.

Ces découvertes qui venaient confirmer les activités décrites dans les anciens documents déclenchèrent alors une vaste opération de fouilles archéologiques qui se déroula de 1978 à 1985. Dirigées par Robert Grenier, ces fouilles visaient d'abord à mettre au jour l'épave du présumé *San Juan* et d'en connaître davantage sur les expéditions basques de pêche à la baleine dans le Nouveau-Monde.

Les recherches ont permis de confirmer que l'épave était bien celle d'un vaisseau marchand utilisé pour la pêche à la baleine de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. C'était, en fait, la mieux préservée et la plus complète du genre à être découverte.



Son excellent état de conservation était dû en partie aux eaux glaciales dont la température oscille rarement au-dessus de 0°C, de même qu'à l'écran de protection contre glaces et marées formé par l'île Saddle, située à proximité de l'épave. Une épaisse couche de limon assurait également aux pièces de bois un environnement stable et dépourvu d'oxygène.

La coque du navire qui gisait au fond de la rade était, cependant, loin d'être intégrale : elle avait été éventrée à la façon d'une moule ouverte, sans doute par l'action des glaces. Impossible donc d'extirper l'épave d'une seule pièce.

La solution consistait d'abord à inventorier dans ses moindres détails chaque pièce de bois, puis à procéder lentement et avec précaution au démantèlement de l'épave à l'endroit même où elle reposait. Les pièces furent répertoriées sous l'eau, à l'aide de mesures, graphiques et notes et grâce à la photogrammétrie. Toutes les principales pièces furent ensuite remontées à la surface pour une analyse plus approfondie.

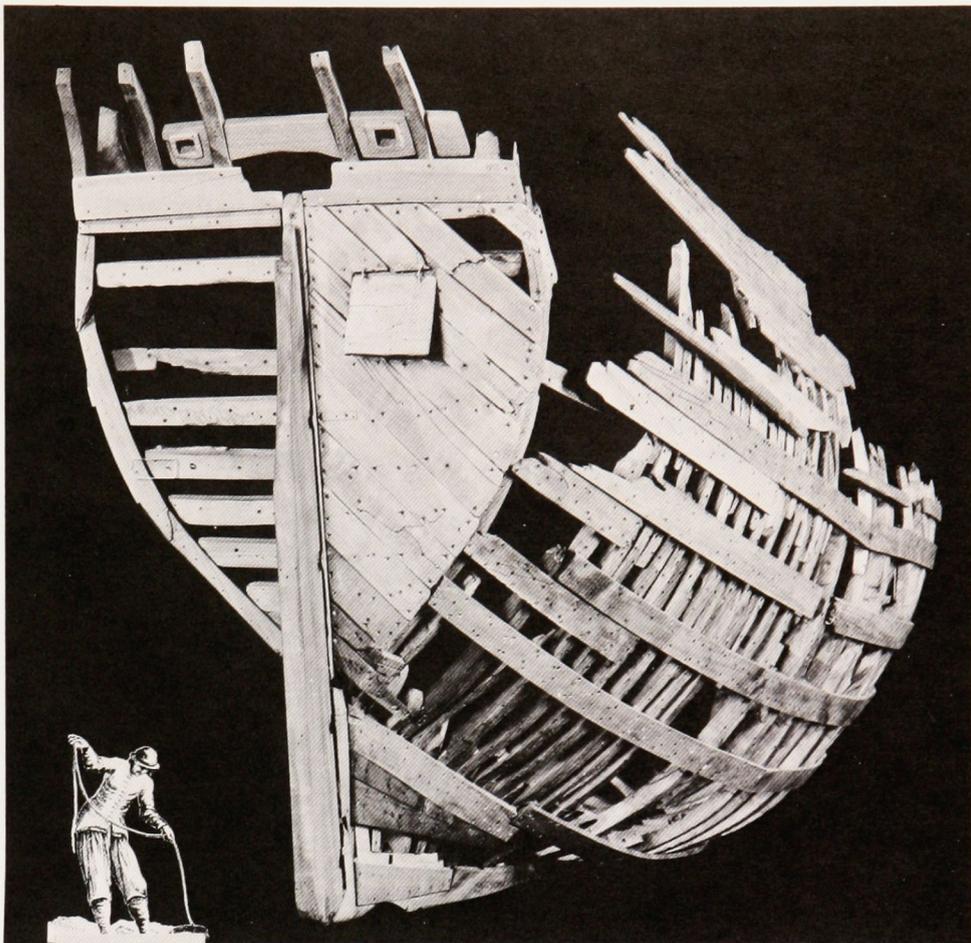
C'est à partir de ces diverses observations qu'un artisan, embauché spécialement à cette fin, Marcel Gingras, put alors façonner une réplique exacte de chaque pièce, en modèle réduit, pour ensuite les assembler une à une afin de reconstituer le vaisseau tel qu'il était avant d'être écrasé et aplati.

Ce modèle est en tous points fidèle aux résultats des fouilles : aucune pièce manquante de l'épave n'a été ajoutée et la partie supérieure de la nef est absente, dont les mâts et le pont principal. En fait, il aurait été impossible de restaurer l'épave à un tel degré de perfection, même si on avait réussi à la retirer des eaux.

En outre, ces travaux de reproduction ont donné l'occasion aux chercheurs d'analyser avec plus de précision les diverses techniques de construction navale utilisées par les Basques.

*Possédant trois mâts, le navire aurait été doté de deux ponts et d'un gaillard d'avant et d'arrière.*

Ce navire, que les Basques rangeaient fort probablement parmi les galions, mesurait environ 21 mètres de long et huit mètres de large à la ligne de flottaison, avec un tirant d'eau d'environ trois mètres. La charpente était en chêne, de même que les bordages assemblés l'un sur l'autre et



retenus par des chevilles de bois ou des clous et calfatés avec un goudron. Possédant trois mâts, le navire aurait été doté de deux ponts et d'un gaillard d'avant et d'arrière.

À l'instar des galions qui servaient à cette époque à ramener dans la mère-patrie les fabuleux trésors de l'Amérique espagnole, ceux des Basques transportaient une cargaison non moins précieuse, l'huile de baleine. Les fouilles sous-marines ont ainsi permis de découvrir les vestiges de centaines de tonneaux qui servaient à emmagasiner l'huile provenant de la fonte du lard des cétacés.

Le *San Juan* était un bateau cargo utilisé pour le transport de l'huile. Contrairement à la chasse en haute mer qui est pratiquée aujourd'hui, les Basques chassaient plutôt la baleine à proximité des côtes. Ils utilisaient à cette fin des bateaux de petites dimensions actionnés par des rames et une voile. On a d'ailleurs retrouvé dans la rade de Red Bay des vestiges de trois de ces « chaloupes », dont l'une était enfouie sous l'épave du *San Juan*.

Mesurant environ huit mètres de long, deux mètres de large et 80 centimètres de profondeur, cette embarcation comptait six bancs pour asseoir un nombre équivalent

de rameurs dont l'un agissait aussi comme harponneur. Elle était dotée d'un seul mât au centre, où était hissée une voile carrée.

Un quatrième bateau a aussi été retrouvé par hasard, loin du site de l'épave, à l'intérieur de la baie.

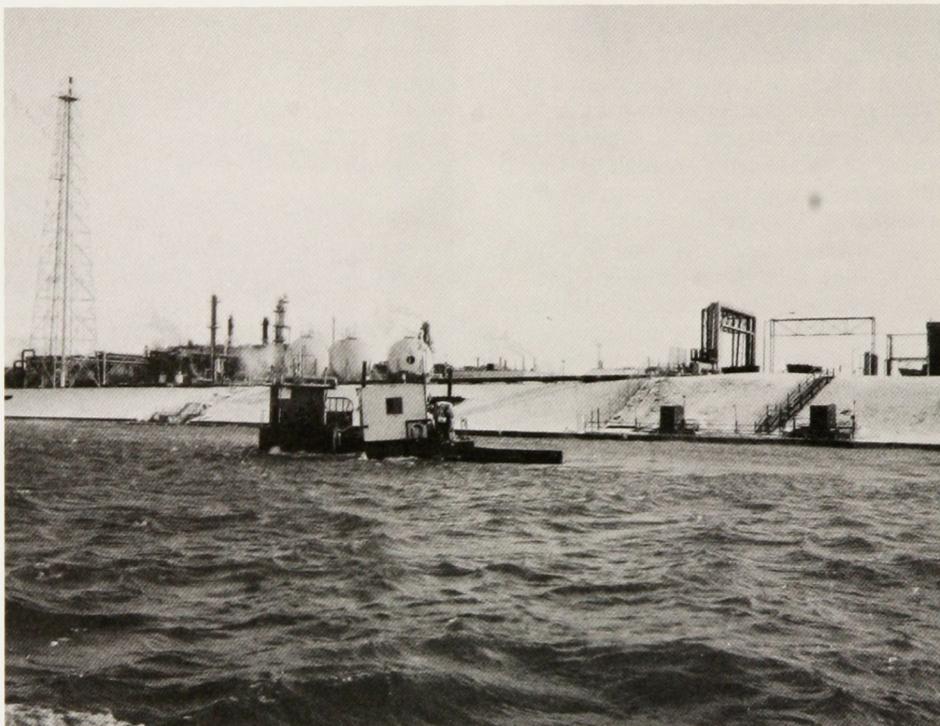
Mais le bilan des fouilles ne s'arrête pas là. En plus du *San Juan* et de ces barques, les recherches ont aussi permis de découvrir les épaves de ce qui semble être deux autres galions du XVI<sup>e</sup> siècle. D'autres vestiges d'origine basque ont aussi été mis au jour grâce à des sondages sous-marins.

Les recherches sous-marines, qui sont maintenant terminées, ont ainsi livré nombre de renseignements inédits sur l'histoire maritime des Basques dans l'est du Canada, renseignements en particulier sur les techniques de construction de navires du XVI<sup>e</sup> siècle et sur la culture matérielle basque. Entre temps, les travaux sur la présence des Basques au Labrador se poursuivent et on espère en apprendre encore davantage sur ces entrepreneurs marchands méconnus, à l'époque des grandes découvertes. ■

Renseignements :  
Bruce Fry  
Environnement Canada  
(613) 993-2470

## Une mystérieuse substance noirâtre et goudronneuse

Collectivité industrielle nichée le long de la rivière St. Clair, Sarnia est reconnue pour sa forte production chimique, dont elle a toujours profité. Or, en 1985, un nouveau danger a menacé l'activité économique et la ville. Il s'agissait des produits chimiques décelés dans la rivière, à proximité des grosses usines chimiques de la région.



*Il s'agissait des produits chimiques décelés dans la rivière, à proximité des grosses usines chimiques de la région.*

On en avait parlé pour la première fois en août 1984, lorsqu'une expérience menée par l'Université de Windsor avait permis de découvrir la présence d'une mystérieuse substance noirâtre et goudronneuse. Les chercheurs en avaient fourni des échantillons pour analyse au ministère de l'Environnement de l'Ontario et à Environnement Canada. D'après les résultats, il s'agissait d'une fuite de composés organochlorés associés à diverses quantités de perchloroéthylène et de tétrachlorure de carbone, dont on connaissait l'existence et qui, vraisemblablement, existait toujours. Utilisés comme solvants dans l'industrie, ces deux produits étaient fabriqués par l'une des usines de la zone où ils avaient été décelés.

En août 1985, les résidents de Sarnia ont été à la fois surpris et inquiets d'apprendre du porte-parole de l'usine Dow Chemical que 11 000 litres de perchloroéthylène avaient été déversés accidentellement dans la rivière St. Clair. La nouvelle de la fuite a aussitôt fait les manchettes. Dans les jours qui suivirent, les stations de radio et de télévision avaient déjà leurs gens sur les lieux.

Avec toute cette publicité, une chaîne d'événements se sont produits et ont permis de rassembler un grand nombre de chercheurs des divers paliers gouvernementaux en Ontario. Dans la capitale nationale,

le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, pressait les experts de son ministère de produire un rapport, qu'il comptait déposer à la Chambre, sur le déversement et sur tous les autres contaminants que l'on retrouvait dans la même zone de la rivière St. Clair.

*En trois jours, environ 11 000 litres de produits chimiques avaient été déversés dans la rivière par un égout.*

En trois jours, environ 11 000 litres de produits chimiques avaient été déversés dans la rivière par un égout. Après avoir trouvé la source du déversement, l'usine Dow avait réussi à la contenir. Des plongeurs de la Dow avaient ensuite nettoyé le fond du cours d'eau à proximité de la source en aspirant les produits, récupérant ainsi environ 900 litres de perchloroéthylène. Cette substance se retrouvait dans des flaques de liquide visqueux accumulé dans les dépressions au fond de la rivière, sur une étendue d'environ 50 mètres carrés.

Malgré les premiers efforts de nettoyage déployés par la Dow Chemical et le ministère de l'Environnement de l'Ontario, ces flaques se sont reformées. L'usine Dow a alors proposé d'effectuer un nettoyage plus exhaustif et d'enlever du lit de la rivière les sédiments qui renfermaient des produits chimiques.

Une équipe de chercheurs avait déjà été constituée à l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) à Burlington, en Ontario. Le personnel des opérations techniques de cet institut a été d'une aide précieuse sur les lieux mêmes du déversement.

Les plongeurs et l'équipe de l'institut se sont servis d'un véhicule submersible unique, semblable à un sous-marin, qui se déplaçait au fond de la rivière et envoyait des images vidéo des flaques. Les chercheurs ont alors pu voir pour la première fois cette substance indésirable et l'équipe a pu retracer l'origine des nappes de même qu'évaluer la gravité du problème.

M. Keith Rodgers, gestionnaire à l'INRE, a été chargé de mener les opérations de nettoyage au nom d'Environnement Canada. Environnement Ontario et Environnement Canada ont créé un groupe d'étude formé de trois personnes qui se réunissaient tous les jours. Lorsque le ministre de l'Environnement, M. McMillan, a demandé d'effectuer une étude spéciale en novembre 1985, près de 50 personnes, dont des scientifiques, des chimistes, des techniciens et des ingénieurs de l'INRE, ont été rapidement appelés à former une équipe de choc.

À l'INRE, les hydrologistes ont fourni de précieux conseils sur les fuites souterraines possibles. Des échantillons prélevés dans la zone du déversement ont été envoyés aux laboratoires de Burlington pour être analysés. Les résultats ont démontré qu'il s'agissait vraisemblablement de déchets de la production de solvants à l'usine Dow Chemical.

M. Rodgers a déclaré que l'usine Dow Chemical avait creusé tout autour des canalisations, assez près de la rive. Les plongeurs de la Dow avaient pu déceler la fuite et fermer l'égout, empêchant ainsi les substances de se déverser dans le cours d'eau.

À la Division de l'hydraulique de l'INRE, le personnel était très occupé à mener des expériences sur le taux de dissolution de ces substances. Les résultats obtenus devaient permettre d'aider à établir le programme de nettoyage et de réduire au minimum les pertes de ces substances dans le cours d'eau. Même si la source avait été tarie en février 1986, les équipes de photo-

graphes et de plongeurs qui surveillaient la zone avaient signalé la réapparition des flaques, mais beaucoup moins fréquemment qu'auparavant.

Une fois de plus, on a fait appel aux plongeurs ainsi qu'à la caméra submersible. On a constaté que le produit s'échappait du fond de gravier et de gros sable de la rivière.

Pour récupérer le reste du produit chimique, l'usine Dow a fini par installer un système permanent d'aspiration avec trois fosses dans lesquelles le produit s'accumulait par gravité. M. Rodgers a indiqué que ce procédé est encore utilisé pour recueillir toute substance s'échappant du fond sablonneux et graveleux.

Jusqu'à présent, depuis l'incident, l'usine Dow a dépensé des millions de dollars pour effectuer de grands travaux de rénovation de ses réseaux de drainage à partir des puisards (où les produits chimiques peuvent être déversés et recueillis). L'usine a aussi coupé tous les raccordements avec les égouts et réacheminé les substances à partir des bassins de charge.

L'usine a aussi mis sur pied, au coût de 12 millions de dollars, un vaste programme de prévention qui comporte plusieurs améliorations techniques et des systèmes de contrôle plus perfectionnés, des cours de formation pour le personnel, des séances d'information ainsi que des règles pratiques de gestion à l'usine même. La Dow est actuellement en train de préparer la deuxième partie d'un rapport en trois volets à l'intention du gouvernement, qui débouchera sur un plan de mesures correctives pour éliminer, au besoin, tout contaminant qui resterait encore au fond de la rivière.

La Commission mixte internationale pour les Grands Lacs, par le biais de son conseil de la qualité de l'eau, a dressé une liste de 42 zones préoccupantes, pour lesquelles les objectifs ou normes de qualité de l'eau, des sédiments ou du biote ne sont pas respectés. Les canaux qui relient les Grands Lacs, comme la rivière St. Clair, constituent l'une des principales zones préoccupantes, puisque des conflits pourraient éclater si un pays subissait des dommages à cause du déversement de substances contaminantes par son voisin.

Avec le recul, nous pouvons maintenant comprendre pourquoi le déversement de perchloro-éthylène dans la rivière a fait les manchettes internationales. Ce déversement

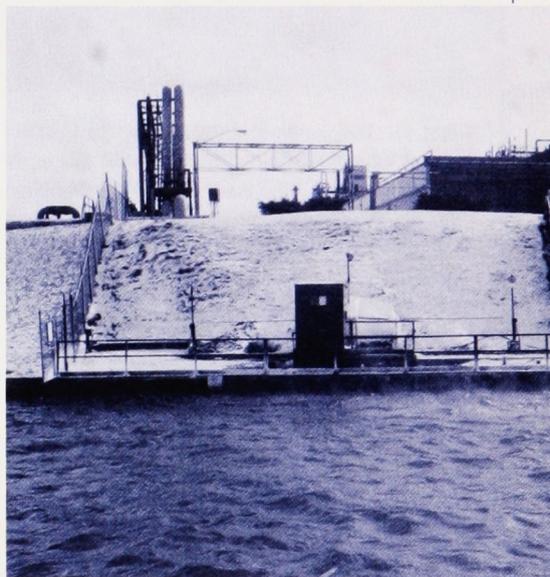
a suscité bien des discussions. Certes, la population de Sarnia a été éprouvée par la publicité entourant l'événement, mais combien de nouvelles leçons ont pu être tirées des efforts déployés dans cette situation d'urgence.

De l'avis de M. Rodgers, l'industrie de la région est maintenant très sensible aux préoccupations du public concernant l'exploitation des usines. De grands projets ont été entrepris par les gouvernements fédéral et provincial en matière de recherche et d'application des règlements. De nouvelles lois plus rigoureuses sont venues étayer ces efforts.

---

*Les leçons tirées peuvent sûrement servir à prévenir d'autres accidents écologiques au Canada.*

---



Dans ce dossier, de grands efforts de collaboration ont été déployés par une vaste gamme de chercheurs. En dépit des nombreux problèmes et des divergences d'opinion, les leçons tirées peuvent sûrement servir à prévenir d'autres accidents écologiques au Canada. ■

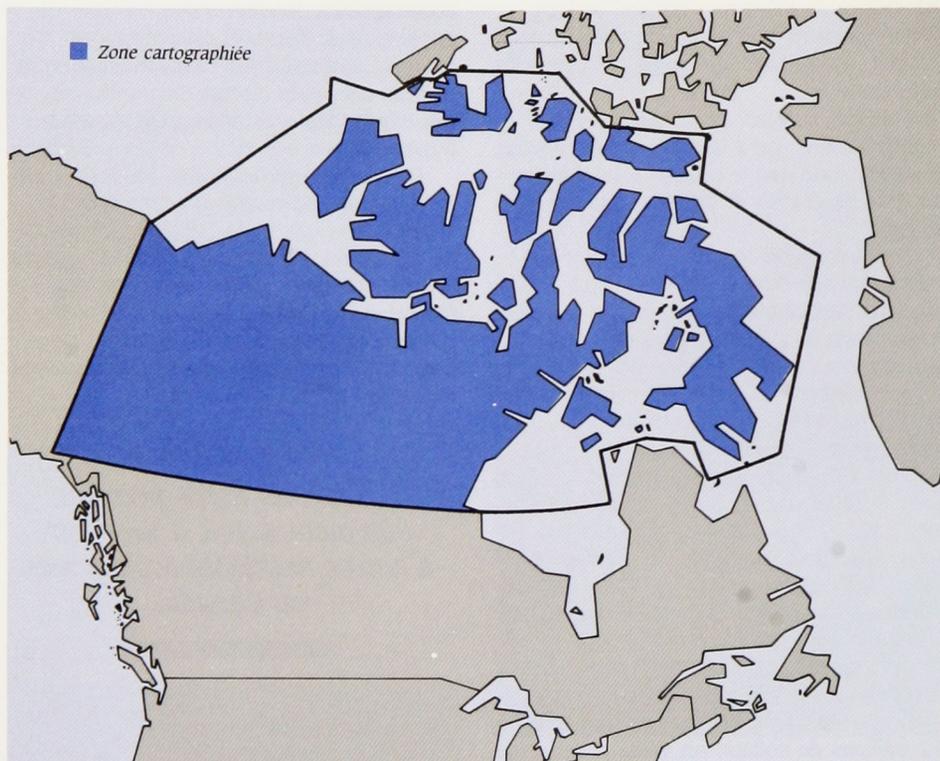
Renseignements :

Gord Sivel

Institut national de recherche sur les eaux  
(416) 336-4601



## Cartes sur l'utilisation des terres du Nord



C'est en 1989 que le Programme de la collection de documents d'information sur l'utilisation des terres du Nord, qui existe depuis 16 ans déjà, atteindra son objectif premier, en publiant les dernières cartes sur l'utilisation des terres du nord du Canada. À ce moment, un peu plus de trois millions de kilomètres carrés du territoire septentrional auront fait l'objet de travaux de recherche et de cartographie.

*Un peu plus de trois millions de kilomètres carrés du territoire septentrional auront fait l'objet de travaux de recherche et de cartographie.*

Amorcé en 1971, le programme visait à broser un tableau régional intégré des principaux problèmes environnementaux et sociaux et des modes d'utilisation des terres en vigueur dans le nord du Canada.

Financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) et Environnement Canada, le programme a été conçu pour répondre relativement vite et à peu de frais aux besoins précis des utilisateurs,

plus particulièrement en ce qui avait trait aux permis d'utilisation des terres délivrés par le MAIN. La Direction générale des terres d'Environnement Canada a été chargée de veiller à la gestion globale du programme, à certains aspects de la dotation et au financement opérationnel, alors que le MAIN s'est occupé de fournir les ressources nécessaires pour les travaux de recherche sur le terrain et la logistique.

Le ministère fédéral des Pêches et Océans et le ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest ont aussi été au nombre des principaux participants. Le programme a pu compter sur la collaboration et l'aide d'autres ministères et organismes fédéraux et territoriaux, de groupes de chercheurs indépendants et de la population locale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Selon le coordonnateur du programme à Environnement Canada, Garry McLean, il s'agit du principal programme de recherche et d'information pluridisciplinaire axé sur les préoccupations environnementales et sociales dans le nord du Canada. Compte tenu de la foule de sujets qu'il aborde, le programme est un outil unique pour gérer les activités de mise en valeur et protéger les ressources naturelles dans le Nord canadien.

*Un outil unique pour gérer les activités de mise en valeur et protéger les ressources naturelles dans le Nord canadien.*

Les cartes renseignent sur les ressources fauniques et halieutiques, la classification écologique du territoire, la classification du littoral, les activités liées à l'utilisation des terres par les autochtones, les activités de mise en valeur des ressources, les lieux historiques et les zones de conservation, et elles contiennent d'autres données socio-économiques et culturelles.

Les données de recherche ont été recueillies à la suite du dépouillement de documents, de l'interprétation de photos aériennes et d'images satellites ainsi que de relevés sur le terrain. Les travaux de cartographie ont souvent permis d'acquérir de nouvelles données de base sur de vastes zones du Nord pour lesquelles il n'en existait pas auparavant.

Tous les ans, depuis 1972, environ 30 cartes (à l'échelle 1/250 000), représentant une superficie d'environ 200 000 kilomètres carrés, sont dressées avec des textes d'accompagnement. Jusqu'à présent, environ 400 cartes ont été publiées. Le programme mettait d'abord l'accent sur la partie ouest du Grand Nord, où l'on retrouvait surtout les activités de mise en valeur, puis, progressivement, il s'est intéressé à l'est et enfin au franc nord. Tous les travaux de recherche et de cartographie effectués dans le cadre du programme ont été menés à terme, sauf dans le cas de l'Extrême-Arctique.

Bon nombre d'organismes publics et privés utilisent ces cartes. Les administrateurs fédéraux chargés d'appliquer le Règlement sur l'utilisation des terres territoriales s'en servent pour faire l'évaluation initiale des projets de mise en valeur. Ils s'y reportent lorsqu'ils examinent les demandes de permis d'utilisation des terres. Les cartes attirent l'attention des gestionnaires sur des sujets qui demandent une étude spéciale et aident les spécialistes des sciences physiques et sociales à planifier la mise en valeur du Nord ou à en évaluer les incidences.

M. McLean est d'avis que même si les cartes ne peuvent pas répondre à tous les besoins, elles servent à mettre en lumière des préoccupations et à présenter des renseignements essentiels pour assurer une gestion éclairée.



## L'environnement : je m'en occupe

D'après le directeur des Affaires environnementales et sociales à Pétro-Canada, la Collection de documents d'information sur l'utilisation des terres sert à évaluer l'incidence probable qu'auront les travaux d'exploration et d'exploitation sur la faune et les activités de la collectivité. Pétro-Canada essaie de prendre des mesures d'atténuation de sa propre initiative pour éviter les problèmes. Les cartes sont très utiles à cette fin.

En plus des cartes, 14 rapports ont été publiés, et 13 autres rapports et documents (non publiés) ont été produits.

Afin que le programme continue d'être utile, les gestionnaires y apportent des modifications pour mieux répondre aux besoins des clients. Grâce à des questionnaires périodiques et à un important atelier tenu avec les clients, on a pu mettre à jour et améliorer le programme. En outre, au MAIN, la Section de recherche sur les utilisations des terres arctiques a mené un examen annuel pour s'assurer que les besoins précis du ministère avaient été satisfaits.

Même si la partie cartographie tire à sa fin, les données recueillies au fil des ans pourront servir à d'autres projets.

En réponse à la question de savoir si l'on mettrait un terme à tous les aspects du programme, M. McLean a déclaré qu'on disposait de tant de renseignements sur le Nord qu'il suffisait de les choisir et de les appliquer à d'autres priorités ministérielles, comme la production de rapports sur l'état de l'environnement. La Direction générale des terres a récemment lancé une collection de cartes générales du Nord à l'échelle de 1/5 000 000 et cette initiative se poursuivra dans les années 1990.

Jusqu'à présent, ces cartes générales ont surtout porté sur les ressources naturelles, les hardes de caribous et les activités de chasse et de piégeage dans le Nord. D'autres en sont à l'étape de la planification ou de la conception. Même si 1989 marquera la fin d'un programme fort utile de cartographie environnementale du nord du Canada, on continuera à tirer parti des résultats de ces travaux pendant encore bien des années. ■

Renseignements :  
Paul Hess  
Environnement Canada  
(819) 994-1410



Partout au pays, la Semaine de l'environnement, célébrée du 1<sup>er</sup> au 7 juin, a été marquée par des campagnes de recyclage et de nettoyage, des plantations d'arbres, des activités d'observation des oiseaux, des expositions et des colloques. Les Canadiens saisissent de mieux en mieux le message : c'est à nous tous qu'il incombe de protéger l'environnement.

Le gouvernement fédéral a invité les Canadiens à s'impliquer à fond dans la célébration de la Semaine de l'environnement en 1987. Cette année, plus de 500 000 dollars sont allés directement dans les régions pour subventionner les activités locales.



Plus de 400 projets, événements et activités ont eu lieu au Canada au cours de la Semaine de l'environnement, sous l'égide de cercles de naturalistes, d'environnementalistes, de groupes de jeunes, d'entreprises et d'industries, de groupes communautaires ainsi que des administrations municipales, provinciales et fédérale. En fait, l'un des à-côtés positifs de la Semaine de l'environ-

---

*Plus de 400 projets, événements  
et activités ont eu lieu au  
Canada au cours de la Semaine  
de l'environnement.*

---

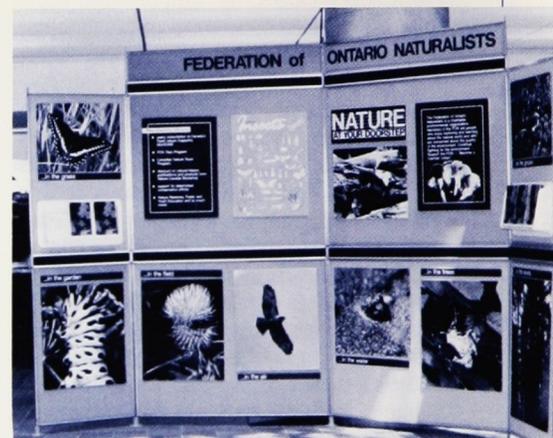
nement a été la forte alliance qui s'est nouée entre ces groupes. Leur étroite collaboration a contribué au succès de la campagne de cette année et contribuera à étendre le réseau des Canadiens actifs dans le domaine de l'environnement pour les campagnes futures.

La Semaine de l'environnement 1987 a nécessité des mois de préparation. Les





Le 30 mai, le ministre de l'Environnement a donné le coup d'envoi à la campagne nationale en participant à une activité de nettoyage des bords d'une route dans sa province natale, l'Île-du-Prince-Édouard. De là, il a parcouru tout le pays pour assister, à titre officiel, aux diverses célébrations de la Semaine de l'environnement, y compris la proclamation de la réserve faunique du lac de la Dernière-Montagne, en Saskatchewan.



groupes et les particuliers avaient été invités à présenter des projets à des comités régionaux.

Les projets devaient être conformes aux critères suivants : ils devaient favoriser la prise de conscience, la participation du public, la conservation et la protection de l'environnement et avoir une valeur durable.

Les recommandations des comités régionaux étaient alors examinées par le Comité consultatif national de la Semaine de l'environnement, qui prenait la décision finale au sujet de la subvention. Ce comité, composé de représentants du gouvernement, des entreprises, des syndicats, des consommateurs, des jeunes et du monde de la santé, avait pour mission de fixer les objectifs, d'établir les lignes directrices et de donner une vue d'ensemble à la campagne.

Le comité national ne voulait pas restreindre le choix des projets à un thème particulier, mais, cette année, l'accent était tout de même mis sur la protection de la faune et sur les substances toxiques. En établissant un lien stratégique entre ces thèmes et les activités auxquelles elle donnait lieu, la campagne était à même de mobiliser l'attention du public.

Nombre d'activités de la Semaine de l'environnement se tenaient de concert avec Faune 1987, qui constitue en soi une série d'activités étalées sur toute l'année et des-

*La Semaine de l'environnement constitue une excellente occasion pour les Canadiens de faire quelque chose pour l'environnement.*

tinées à célébrer le centième anniversaire du premier refuge de la faune en Amérique du Nord, aménagé au lac de la Dernière-Montagne, en Saskatchewan. Le point culminant tant de la Semaine de l'environnement que de Faune 1987 a été la visite à Regina de son Altesse Royale le duc d'Édimbourg. L'occasion était fournie par la désignation, le 5 juin, Journée mondiale de l'environnement, du lac de la Dernière-Montagne comme réserve nationale de faune.

La Semaine de l'environnement constitue une excellente occasion pour les Canadiens de faire quelque chose pour l'environnement, qu'il s'agisse de ramasser les débris, d'activer un tas de compost, de faire un effort conscient pour employer des substances non chimiques à la maison ou d'adhérer à un groupe écologique.

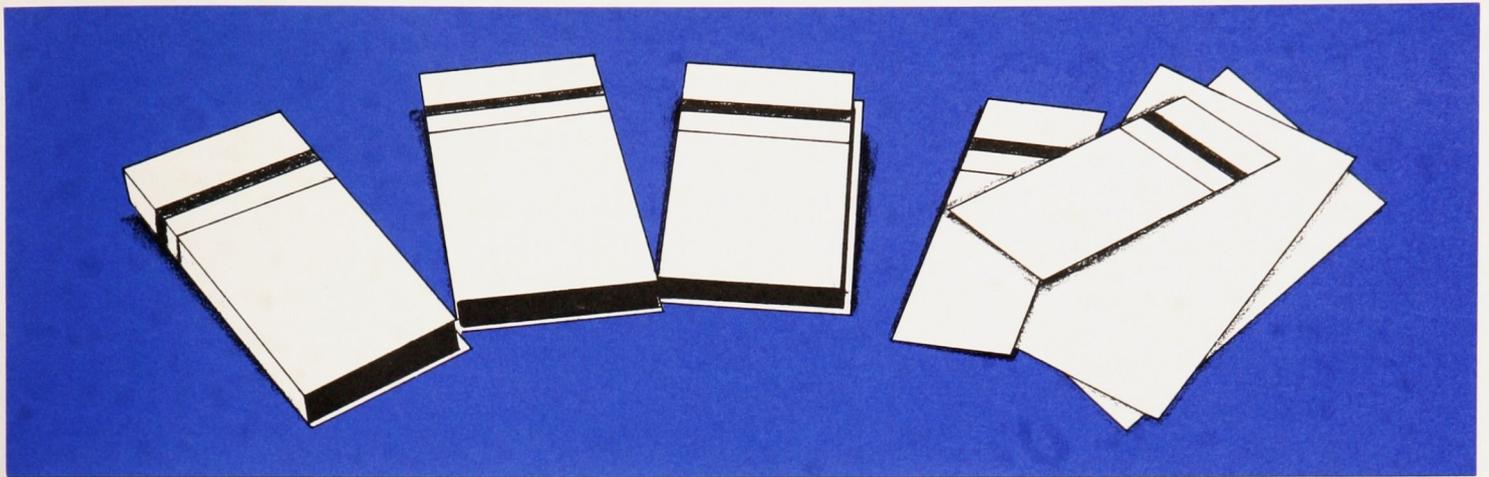
En 1987, la Semaine de l'environnement a été l'occasion d'une première. C'était la première fois, en effet, que tant de provinces et de groupes du secteur privé coopéraient si étroitement avec le gouvernement aux premières étapes du processus de planification. Pour la première fois également, toute une gamme d'activités intéressantes se tenaient dans la Région de la capitale nationale : excursions en bateau, animaux vivants, dévoilement de peintures sur les parcs et expositions.

Le comité national fait maintenant le bilan de la Semaine de l'environnement 1987. Tous les chiffres ne sont pas encore compilés, mais déjà il semble qu'elle ait été un succès. Mais pas question de s'asseoir sur ses lauriers : l'élaboration des plans de la Semaine de l'environnement 1988 a déjà commencé.

Il n'est pas trop tôt pour songer aux projets de l'an prochain. Regardez autour de vous, voyez ce que vous pouvez faire pour l'environnement et suscitez l'intérêt de vos amis et de vos voisins. La protection et la conservation de l'environnement nous incombent à tous. ■

Renseignements :  
Rebecca Dufton  
Environnement Canada  
(819) 997-2947





## Rapport conjoint sur les pluies acides

Le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a rendu public en avril dernier un rapport canado-américain sur la recherche des effets des pluies acides. « Le rapport ne révèle rien de nouveau, a indiqué M. McMillan. Il vient appuyer la position canadienne, à savoir que nos deux pays doivent avoir des objectifs et des calendriers précis en matière de réduction des émissions pour empêcher les dommages causés par les émissions transfrontières d'anhydride sulfureux. »

Les scientifiques canadiens et américains ont convenu que :

- les émissions américaines sont la cause d'une bonne partie du problème des pluies acides dans l'est du Canada;
- les émissions d'anhydride sulfureux, et non l'acidité naturelle, sont responsables de l'acidification des lacs;
- l'environnement montre des signes de rétablissement naturel lorsque les retombées acides excessives sont réduites à la suite d'une baisse des émissions.

Ce rapport a été préparé par le Programme américain d'évaluation des précipitations acides et le Comité fédéral-provincial canadien de coordination de la recherche et de la surveillance.

Le rapport décrit les programmes de recherche des gouvernements canadien et américain ainsi que les programmes conjoints des deux pays sur les effets des pluies sur les forêts et les eaux, la surveillance des retombées acides, la chimie de l'atmosphère et les études de modélisation. ■

## Un réchauffement climatique serait inévitable

Selon la communauté scientifique internationale, le climat mondial connaîtra des changements au cours des 50 prochaines années. On prévoit une augmentation des températures, des changements dans les configurations des précipitations et une hausse du niveau de la mer, et ce, en raison des effets des activités humaines sur l'atmosphère.

Un climat plus chaud pourrait sembler avantageux pour un pays septentrional comme le nôtre. L'augmentation des températures allongerait les saisons de croissance et de navigation, diminuerait les coûts de chauffage et, en général, amènerait un climat plus agréable. Toutefois, des changements dans les configurations des précipitations pourraient avoir de sérieuses répercussions sur l'agriculture et les ressources en eau au Canada. Dans le sud du pays, les grandes sécheresses pourraient devenir plus fréquentes, tandis que dans le nord les inondations risqueraient d'augmenter.

Pour en savoir davantage sur les changements climatiques, le Service de l'environnement atmosphérique a préparé trois fiches d'information :

- *Modification et variabilité du climat*
- *Les gaz de l'effet de serre*
- *Effets du réchauffement mondial.* ■

## Les hôtels de ville du Canada

Un recueil de cinq textes sur les hôtels de ville construits avant 1930 vient d'être publié par le Service des parcs. Intitulée *Les hôtels de ville du Canada*, cette étude se penche sur les racines architecturales de ce type d'édifices, les idées qui ont présidé à leur conception, les fonctions qu'on leur a attribuées, depuis les simples bâtiments à pièce unique jusqu'aux complexes édifices monumentaux; on aborde aussi l'épineux problème des coûts de construction, de même que la valeur représentative de l'hôtel de ville comme symbole de la communauté. Un appendice décrit brièvement les 459 hôtels de ville construits avant 1930 qui étaient encore debout en 1981.

Ce recueil est disponible au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S5 (21,95 \$ au Canada, 26,35 \$ en devises canadiennes pour les autres pays). ■

## Petite histoire des parcs nationaux du Canada

Pour ceux qui s'intéressent aux parcs nationaux, le Service des parcs vient de publier *Petite histoire des parcs nationaux du Canada*. L'auteur, William Fergus Lothian, est un ancien employé de la Fonction publique du Canada qui a travaillé près de 40 ans au Service des parcs. Dans son ouvrage, il relate les événements qui ont amené la création de chaque parc et du réseau des parcs nationaux. Cette *Petite histoire des parcs nationaux du Canada*, en un seul volume, constitue une édition revue et augmentée du premier d'une série de quatre volumes publiés de 1976 à 1983. ■



## Qualité de l'eau de la rivière des Outaouais

La qualité de l'eau de la rivière des Outaouais s'est améliorée graduellement, mais certains problèmes persistent encore. C'est ce qu'indique le premier rapport annuel du Comité de coordination de la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais, créé en 1983 par les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada pour coordonner la surveillance du tronçon interprovincial de la rivière.

Le rapport contient des analyses des données de surveillance recueillies depuis plusieurs années, propose des objectifs touchant la qualité de l'eau de la rivière et recommande certaines mesures aux trois gouvernements pour faciliter la gestion de la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais. ■

## Autres publications

- Le Service de conservation et de protection vient de publier une fiche d'information intitulée *L'industrie minière : sa contribution au mieux-être des Canadiens*. L'extraction des métaux, bien qu'elle joue un rôle important dans l'économie du pays, peut avoir des effets négatifs sur l'environnement, notamment sur l'eau. Le défi que doit relever l'industrie minière est de réduire et de maîtriser les effets nocifs qu'elle peut exercer sur l'environnement grâce aux techniques appropriées de traitement des effluents.
- On prépare actuellement une série de fiches d'information sur divers aspects de la gestion des déchets, tels que la classification, le recyclage, la réduction du volume, le transport, l'entreposage, le traitement et l'élimination. Cinq fiches sont maintenant disponibles : *Les déchets dangereux* ; *Le transport des déchets dangereux* ; *Le recyclage : c'est une simple question de bon sens!* ; *Bourse des déchets* ; et *Le recyclage du papier : un moyen de conserver nos ressources*.



